



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Publication de faillite/appeal aux créanciers

**Date de publication:** SHAB 10.06.2022

**Publications supplémentaires:** KABVD 10.06.2022

**Date d'échéance prévue:** 10.06.2027

**Numéro de publication:** KK02-0000026384

**Entité de publication**

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

## Publication de faillite/appeal aux créanciers MISTRAL ENGINES SA

**Débiteurs:**

MISTRAL ENGINES SA  
CHE-109.047.215  
Avenue du Mont-Blanc 36  
1196 Gland

**Type de procédure de faillite :** sommaire

**Date de décision de la dissolution :** 07.03.2022

**Remarques juridiques:**

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

**Remarques juridiques complémentaires:**

La société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

**Délai :** 1 mois

**Fin du délai:** 11.07.2022

**Point de contact:**

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

**Remarques:**

But :

développer, produire et commercialiser seule ou en collaboration avec des partenaires, des moteurs d'aviation rotatifs, dits de type Wankel, ou basés sur tout autre principe offrant des performances significativement supérieures et/ou des coûts opérationnels sensiblement inférieurs aux moteurs à pistons existants; faire certifier ces moteurs par les autorités compétentes de ses principaux marchés, établir un nouveau standard pour la motorisation des aéronefs légers et acquérir une part prépondérante desdits marchés; produire et commercialiser des éléments desdits moteurs ainsi que toutes pièces ou composants ayant directement ou indirectement trait à la construction et à l'équipement d'aéronefs tels que: hélices, capots moteur, radiateurs, contrôles, instruments moteurs, etc.; commercialiser lesdits moteurs pour des applications autres qu'aéronautiques (en particulier nautiques) si cela est fait en complément de l'objectif principal et ne nuit pas à la bonne réalisation de celui-ci, ainsi qu'achat, vente, exploitation et représentation de tous brevets, droits et licences se rapportant au but de la société